

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

*Accord... à MUPRAS
Signature RX*

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011564

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12615

Société : Royal Air Maroc

Actif

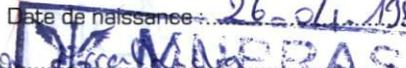
Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAKHSELLA Saïd

Date de naissance : 26-04-1986

Adresse : N°40 Zotissement Sidi mousa



Tél. : 2663199574

Total des frais engagés :


12000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/05/2019

Nom et prénom du malade : MAKHSELLA Saïd Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Prothèse dentaire



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/05/19

Signature de l'adhérent(e) : Saïd

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

Clinique Dentaire Casablanca

Pr. Ali EL HAMID

16, Bd Abdelkrim Al Khattabi,

Val d'Anfa, Casablanca.

Tél : 0522360807/0522399890

Casablanca, le 11/06/2019

FACTURE

Reçu la somme de 5000 dhs (Cinq mille dirhams), honoraires des prothèses dentaires, effectués à Mr MAKHSOU Said.

Signé :

Dr. ALI EL HAMID
Médecin Dentiste Prothésiste
Clinique Dentaire Casablanca
16, Abdelkrim El Khattabi
Tél : 05 22 36 08 90

Clinique Dentaire Casablanca

Pr. Ali EL HAMID

16, Bd Abdelkrim Al Khattabi,

Val d'Anfa, Casablanca.

Tél : 022360807/022399899

Casablanca, le 27/06/2019

Compte rendu

J'ai réalisé chez Mr MAKHSSOU Saïd, le 18/05/19 une couronne réalisée par CFAO directe (conception et fabrication par ordinateur) par le système Cerce (en céramique feldspathique collée, raison pour laquelle c'est transparent sur la radio rétro alvéolaire), comme l'épaisseur des parois résiduels étaient favorables pour l'adhésion, et afin d'éviter une mutilation trop importante pour faire une couronne conventionnelle périphérique en cérame-métal.



Signé :

DR. Ali EL HAMID
Médecin Dentiste Professeur

Clinique Dentaire Casablanca

16, Bd Abdelkrim el Khattabi

Val d'Anfa, Casablanca

Tél : 022360807/022399899

E-mail : ali.elhamid@orange.ma



Dra. All
Medica Dentis
Clinique Dentaire
Lyon 69
Conseil Général du Barreau de Lyon

Date du cliché : 11/06/2019

Localisation : 46

Commentaire :